

Jeudi, 25 Mars 1880

SOMMAIRE

NOTES MINISTÈRE ÉTRANGER.
LES ÉLECTIONS EN ANGLETERRE.
BONNE DU JOUR.
CHRONIQUE COMMERCIALE.
LA COLONISATION.
SÉRIEUX TÉLÉGRAPHIQUE.
A TRAVERS OTTAWA.
DE MONTREAL A OTTAWA: H. de La Mothe.
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHÉS ÉTRANGERS.

NOTRE MINISTRE ÉTRANGER

Sir A. T. Galt part aujourd'hui même pour aller prendre possession à Londres, et auprès de la cour de Saint-James, de son poste de ministre canadien. Près de deux cents convives ont pris part au banquet qui lui a été donné hier, à Montréal, et qui était rehaussé par la présence de trois ministres: sir Charles Tupper, l'honorable M. Baby et l'honorable M. J. H. Pope.

Sir Charles Tupper, en parlant de la charge nouvelle dont sir A. T. Galt va être revêtu, s'est exprimé en ces termes:

"Pour ce qui est des hautes fonctions diplomatiques que sir Alexander Galt est appelé à remplir, je me bornerai à dire qu'il est devenu d'une importance vitale pour le Canada d'avoir au siège du gouvernement impérial un représentant qui puisse non-seulement agir comme conseiller, mais encore assumer le rôle le plus important dans la négociation des traités de commerce."

Le discours du nouveau ministre lui-même mérite d'être cité à plus d'un titre pour bien faire connaître la nature véritable de ses nouvelles fonctions.

Sir Alexander Galt a fait un rapprochement entre sa mission, comme représentant de la confédération canadienne auprès des autorités des tropiques, et celle que remplissait Franklin, il y a un siècle, comme délégué des colonies de la Nouvelle Angleterre. "Je ne suis pas, a-t-il dit, envoyé comme Franklin en vue de préparer une sécession, une séparation. Le pays ne m'envoie pas à Londres pour y porter des plaintes, mais pour y remercier la mère-patrie des bontés qu'elle nous a témoignées, pour lui prouver que nous considérons nos intérêts comme liés aux siens, et que le Royaume-Uni se compose en réalité de toutes les possessions britanniques, répandues sur le monde entier. Le pays veut être représenté à la cour de Sa Majesté, en vue non d'affaiblir, mais de resserrer les liens qui l'ont si heureusement uni jusqu'ici à la métropole."

Ces paroles sont importantes à recueillir. Elles indiquent les dispositions de sir A. T. Galt et montrent combien il est entré dans les vues du gouvernement et combien il comprend sa mission. Il s'était exprimé à peu près dans les mêmes termes déjà, au banquet des ministres, à Ottawa, l'autome dernier, et l'on voit qu'il tient à ce que le public sache qu'il a entièrement renoncé à ses anciennes idées de séparation et d'indépendance.

Quant au caractère de sa charge, sir A. T. Galt en a parlé comme suit: "Il m'est impossible d'entrer dans les détails de ce sujet. Mes fonctions seront de deux sortes, financières et diplomatiques, et j'aurai aussi à m'occuper de l'immigration. Relativement aux finances, mon ami sir Charles Tupper vous a dit que le Canada se propose de s'occuper lui-même à l'avenir de ses affaires financières à Londres. Il ne m'appartient pas d'anticiper sur les explications que le ministre des finances doit donner à la Chambre des communes sur cette matière; mais nous pouvons présumer qu'il représentera que notre crédit est maintenant assez bien établi sur le marché anglais pour que nous puissions nous passer du secours de l'étranger et agir seuls."

A propos de l'immigration, l'orateur a insisté sur l'avenir du Nord-Ouest, le plus riche pays de blé du monde entier, et sur l'importance de la colonisation de cette riche région. Cependant, a-t-il dit, nous ne sommes pas seuls intéressés à cette œuvre: de fait les anciennes provinces ne le sont pas plus que le royaume uni lui-même. C'est par les chemins de fer que nous ouvrirons ce pays immense. Et il faut nous presser si nous ne voulons pas que le courant de l'émigration qui part actuellement de la Grande-Bretagne ne prenne une autre direction. Mais comme la tâche est peut-être au-dessus de nos forces, et encore une fois, comme nous ne sommes pas seuls intéressés, nous devons faire un appel à l'étranger.

Ces quelques mots concernent une autre partie de la mission de sir A. T. Galt. Il s'agit évidemment du plan

quisé l'an dernier par sir John, de décider la métropole à nous aider dans l'entreprise de la colonisation du nord-ouest en lui démontrant qu'elle en profitera autant sinon plus que nous.

LES ÉLECTIONS EN ANGLETERRE

Les élections générales auront lieu dans quelques jours en Angleterre. Le parlement a été prorogé hier et dissous presque aussitôt. La nouvelle chambre, qui doit sortir du scrutin d'avril, se réunira, dit-on, sans délai, dès la première semaine de mai. Voilà qui s'appelle mener les affaires rondement.

Le parlement qui expire en était rendu à sa septième année d'existence et à sa septième session. Son mandat aurait pris fin de lui-même dans le cours de l'année, si le gouvernement n'avait subitement résolu d'abréger son cours par une dissolution aussi brusque qu'inattendue. Car, on calculait avec raison que la chambre, étant engagée dans sa dernière session, irait tranquillement jusqu'au bout. On considérait qu'il n'y avait pas lieu à une mesure extraordinaire, qui aurait pu venir il y a quelques mois, mais qui ne semblait plus avoir sa raison d'être. Lord Beaconsfield et ses collègues en ont décidé autrement, et ont cru de l'intérêt du pays et du gouvernement de prendre ainsi le public par surprise et de décréter la dissolution en pleine session, au moment où on ne l'attendait plus et où l'on croyait que les élections seraient remises à l'automne.

C'est sans doute beaucoup chez eux affaire de tactique, et tout le monde s'accorde à dire que le ministre conservateur ne pouvait choisir un meilleur temps. Le baromètre politique est extrêmement sensible et variable en Angleterre. Lord Beaconsfield eût peut-être été battu il y a trois mois, pendant la rafale soulevée par les mauvaises nouvelles venues de l'Afghanistan. Aujourd'hui on regarde son triomphe comme probable. Les symptômes sont des plus encourageants; le sentiment populaire, habilement sondé dans deux ou trois élections partielles, est actuellement favorable au cabinet. La session a bien marché, et le gouvernement a pu constater que la chambre et le pays sont encore pour lui; c'est le moment qu'il choisit pour faire appel de nouveau au corps électoral.

La durée des parlements en Angleterre, est de sept ans; mais il est rare qu'ils arrivent à ce terme. Le plus souvent la Chambre est renvoyée, pour une raison ou pour une autre, avant l'expiration de son terme naturel. On n'est pas difficile là-bas sur le choix des prétextes à dissolution. Le dernier parlement congédié par M. Gladstone, avait à peine dépassé la moitié de sa carrière.

La dissolution, dans cette circonstance, fut motivée par plusieurs échecs successifs éprouvés par le gouvernement dans des élections partielles. M. Gladstone, très affecté par ces revers, crut qu'il y allait de sa dignité de consulter le corps électoral tout entier. Il fut battu comme l'on sait. Les élections de 1874 tournèrent contre le ministère libéral. M. Gladstone n'attendit pas la réunion des chambres pour résigner, et ce fut le cabinet Disraeli qui inaugura le nouveau parlement. Tout annonce que celui-ci va conserver les positions qu'il a conquises alors, et que le mandat qu'il obtint il y a sept ans lui sera renouvelé.

Les élections d'Angleterre ont pour nous plus qu'un intérêt secondaire. Il est incontestable qu'elles ne sont pas absolument sans effet sur notre politique, et il est certain que leur résultat peut affecter notablement notre position et nos relations avec la métropole. Les deux partis qui se disputent le pouvoir là-bas ont, comme on le sait, une politique toute différente, et qui est loin d'être également avantageuse aux colonies.

ECHOS DU JOUR

Domain étant le Vendredi Saint le Canada ne paraîtra pas.

Un grand nombre de députés sont partis hier pour aller passer la vacance parlementaire dans leurs familles.

M. Girouard député de Jacques Cartier, est parti hier soir pour Cleveland, Ohio, où il doit passer quelques jours.

Le gouverneur général a désavoué l'acte passé par la législature de Toronto et sanctionné par le lieutenant-gouverneur, le 11 mars 1879, et intitulé: "Acte relatif à l'administration de la justice dans les parties nord et

ouest d'Ontario." Cet acte a été désavoué sur la représentation du ministre de la Justice, qui est d'avis que cet acte n'est pas de la juridiction de la législature locale.

En présentant une réponse à une adresse concernant le chemin de fer du Nord, sir Charles Tupper a dit qu'il n'existait aucune correspondance ayant trait à l'achat de cette voie ferrée par le gouvernement fédéral, et même qu'aucune offre dans ce but n'avait encore été faite.

La reine Victoria doit partir aujourd'hui même pour son voyage sur le continent. Sa Majesté, accompagnée de la princesse Béatrice, se rend directement en Allemagne.

Les élections vont ainsi se faire en l'absence de la souveraine. On croit même que la campagne électorale n'est pas absolument étrangère à l'événement. La reine, dont les sympathies pour le ministère conservateur sont connues, aurait, par un sentiment bien naturel, résolu de faire coïncider avec l'époque actuelle le voyage qu'elle projetait depuis quelque temps. De cette façon, elle n'aurait pas l'air de vouloir influencer le scrutin par sa présence, et si le gouvernement est battu, ce qui est improbable, mais non impossible, l'échec sera pour ses ministres seulement.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures. Après les affaires de routine, M. Ogden présente une pétition relative à l'adoption de la loi relative aux mariages entre beaux-frères et belles-sœurs.

M. Langwin présente une motion demandant que, conformément à une recommandation du comité des chemins de fer, le délai pour la réception des rapports concernant les bills privés soit prolongé de trois semaines.

M. B. Ake—Je ne veux pas m'objecter à cette motion, mais faire remarquer seulement que les bills privés, devraient être présentés beaucoup plus tôt. La motion est nécessaire, je l'avoue, mais elle n'en indique pas moins que toute la législation concernant les intérêts particuliers est renvoyée à la fin de la session. J'espère que le gouvernement présentera, cette session, une résolution exigeant que dorénavant tous les bills privés soient présentés avant l'ouverture de la session.

Sir John Macdonald—Je concours entièrement dans les remarques de l'honorable député.

M. Mackenzie—Les règles établies par la chambre à ce sujet sont suffisamment sévères. C'est au gouvernement de les faire observer.

Sir John Macdonald—Cela est vrai, aussi le gouvernement s'efforcera-t-il d'appliquer les règles de la chambre avec la même sévérité que l'ex-gouvernement, durant les cinq années de son administration. (Rires.)

M. Langwin—Cela motion est de la plus absolue nécessité.

Après quelques pourparlers, la motion est adoptée.

M. de Cosmos présente une motion demandant que les pétitions de la Colombie Anglaise, relatives à la question des Chinois, soient imprimées dans les journaux de la chambre.

M. Mackenzie—La chambre établirait un mauvais précédent en adoptant cette motion.

Sir John Macdonald—Le précédent serait en effet très mauvais. On peut parfaitement faire imprimer ces pétitions séparément et les distribuer aux membres de la chambre.

M. J. Macdonald présente un bill relatif à la prévention de la cruauté envers les animaux.

En réponse à M. Mackenzie, Sir John Macdonald—Le gouvernement a l'intention d'obtenir l'assentiment royal au sujet de la révocation de la loi de faillite avant la fin de la session, ou avant que le parlement s'assemble de nouveau.

En réponse à M. Keeler, Sir John Macdonald dit que le gouvernement s'occupe de la question de la création d'un fonds de retraite.

En réponse à M. Casgrain, Sir John Macdonald dit qu'il n'existe pas de correspondance avec M. Wharton Barker, de Philadelphie, relativement à une union commerciale entre le Canada et les États-Unis. Quelques-uns des ministres seulement ont reçu des lettres de lui à cet égard.

En réponse à M. Gunn, M. J. Macdonald dit que grand nombre de syndics officiels n'ont pas obéi à la loi relative aux rapports, aux honoraires, aux statistiques, etc., mais que malgré l'abrogation de la loi de faillite, le gouvernement se propose de prendre des mesures pour forcer les syndics qui se sont mis en convention avec la loi, de payer immédiatement tous les arrérages dus au gouvernement.

En réponse à M. Royal, Sir John Macdonald dit que le gouvernement ferait ses efforts pour hâter la transmission d'un bureau à un autre des lettres patentes pour les brevets de Manitoaba.

M. Blake présente une motion demandant que la chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions, devant servir de base à une adresse qui sera soumise à Sa Majesté, et qui exposera humblement que la loi canadienne, relative à l'extradition des criminels en fuite, dont il était question dans une adresse conjointe des deux chambres du parlement du Canada, à Sa Majesté, en avril 1877, a reçu l'assentiment royal le 28 avril 1877, et que ladite

loi n'a pas encore été mise en force. Sa Majesté n'ayant pas jusqu'ici jugé opportun d'accorder la demande faite dans la dite adresse; que les inconvénients qui ont motivé l'adoption de cette adresse existent encore; et qu'en conséquence elle soit humblement priée d'y faire droit.

M. Blake explique que la loi actuellement en force ne donne pas satisfaction, et qu'il serait désirable que l'acte impérial concernant l'extradition ne soit pas appliqué au Canada.

Sir John A. Macdonald—La loi de 1877 était parfaitement élaborée, mais comme il ne s'est pas présenté de cause d'extradition depuis son adoption, il n'a pas été fait de nouvelles demandes en Angleterre. Toutefois, quelques correspondances échangées montrent que le gouvernement impérial désire certains changements.

M. Hackett fait motion pour obtenir un tableau comparatif du tarif des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard—Adoptée.

M. Muttart fait une motion pour obtenir copie des pétitions demandant la réduction du tarif de fret, sur les chemins de fer de l'île du Prince-Edouard.

M. Schultz fait une motion demandant copie des ordres du conseil, relatifs à la colonisation des terres du gouvernement, dans le Manitoba et le Nord-Ouest.

M. Robertson, en secondant la motion, attire l'attention de la chambre sur un article qui a paru le 20 dans le *Globe* de Toronto, intitulé: "Emigration from Canada." Cet article parlait d'un train d'émigrants, parti quelques jours auparavant d'Ottawa, dit que sur 447 émigrants, 443 se dirigeaient sur le Dakota, et 4 seulement sur le Nord-Ouest, il attribue ce résultat aux régions relatives aux terres, en force sous le gouvernement actuel. Si cette feuille ne circulait qu'en Canada, il serait inutile de relever cette assertion, car tout le monde connaît la mauvaise foi de l'organe griffé, mais elle circule aux États-Unis et cette nouvelle mensongère peut éloigner beaucoup d'Américains du Nord-Ouest. Ainsi le *New-York Herald* reproduisait le 23 l'article du *Globe*, l'accompagnant de réflexions injustes et propres à discréditer la richesse du sol canadien au Nord-Ouest.

M. Schultz—Bon nombre d'émigrants qui vont se fixer au Dakota n'y restent que peu de temps et se dirigent ensuite sur Manitoba.

La motion est adoptée.

M. Hackett demande un rapport relatif au service du *Northern Light*. M. Muttart—Il est indispensable que le *Northern Light* continue son service d'éclairage entre Georgetown et Pictou. La réussite qu'il a obtenue a prouvé la possibilité de la navigation d'hiver dans les détroits.

M. Pope—Je n'ai pas d'objection à donner toutes les informations demandées. Je dirai seulement que ce vapeur est retenu depuis quinze jours dans les glaces, qu'il n'est pas propre à la navigation d'hiver et que son service coûte beaucoup trop au pays.

Sir A. J. Smith—L'honorable ministre de la marine semble être l'ennemi juré du *Northern Light*. Tous les députés de l'île s'accordent à dire qu'il rend de grands services, et qu'il n'est pas juste de le priver de son service.

M. Langwin—Pourquoi alors avoir maintenu le *Northern Light* sur cette ligne s'il est vraiment inutile?

M. Brecken—Le *Northern Light* n'est pas des communications d'hiver suffisantes entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme. C'est la opinion de toute la population de l'île.

M. Ogden—Le *Northern Light* avait été construit pour le produit de la vente aidant à la construction du chemin de fer du Cap Tourmentine.

M. Plumb—L'achat du *Northern Light* est une grande faute.

La motion est adoptée.

M. Flynn demande la production de toutes les correspondances relatives à la construction d'un barrage aux grandes chutes, comté de Richmond, Cap Breton—Motion adoptée.

A 6 heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

M. McCarthy présente une motion demandant la seconde lecture du bill amendant la procédure, dans les causes criminelles—Adoptée.

M. Jones fait motion demandant la seconde lecture d'un bill pourvoyant à la liquidation des compagnies d'assurances maritimes en faillite—Adoptée.

M. Béchard propose la seconde lecture du bill demandant la réduction du traitement du gouverneur général de certains officiers publics et de l'indemnité des membres du sénat et de la Chambre des communes.

Les temps sont bien changés, dit-il, depuis que ces traitements ou indemnités ont été fixés et le pays ne peut pas supporter plus longtemps une telle dépense.

M. Landry—Il est bien surprenant que l'honorable député n'ait pas présenté cette mesure alors que ses amis étaient au pouvoir; le temps est bien choisi pour faire de l'économie; l'honorable député a favorisé au contraire en 1873 l'augmentation du traitement des membres de la chambre.

M. White (Renfrew)—Je suis en faveur du principe du bill, mais il me semble que l'honorable député aurait dû choisir pour le présenter, le temps où ses amis avaient une grande majorité.

M. Longley—Le pays est surchargé de dépenses, je voudrais réduire à \$800 le traitement des députés.

M. Boulbee—Je n'ai pas d'objections à ce qu'on réduise le traitement des députés, mais il me semble qu'on ne doit pas changer le chiffre de l'indemnité parlementaire. (Rires.)

M. Jones—Ce bill doit être traité sérieusement. L'opinion générale est que les membres du parlement sont trop largement payés et que dans l'in-

terêt du pays ils devraient se soumettre à une petite diminution.

M. Béchard—C'est l'honorable député d'Herby qui m'a induit, en 1873, à signer une motion demandant que l'indemnité des députés soit fixée au chiffre actuel, qui n'est certainement pas trop élevé. Le peuple tient au reste à ce que ses représentants soient convenablement payés. Je m'oppose donc à la mesure.

M. Béchard ne voit pas l'initiative de l'augmentation de l'indemnité des députés en 1873, bien qu'il ait signé un document recommandant cette augmentation à cette époque.

M. Wright—Pourquoi ne pas alors supprimer entièrement l'indemnité accordée aux membres du parlement. Les ministres lui d'être trop payés. Ne le sont pas suffisamment, et quant à ce qui me regarde je crois que mes commentaries ne trouvent pas leur compte trop forte. L'honorable député a présenté cette motion seulement pour faire de la popularité.

M. Thompson (Caribou)—Les députés qui supposent que leurs services ne valent pas \$1,000, n'ont qu'à ne pas accepter cette somme ou à fonder des asiles ou autres institutions philanthropiques dans leurs comtés respectifs au moyen de la dépense.

M. Arkell propose l'ajournement du débat—Adopté.

M. Mackenzie présente une motion demandant qu'un bref soit émis pour l'élection d'un député dans le comté de Chateauguay, en remplacement de feu M. Holton.

Sur motion de sir John Macdonald, la chambre s'ajourne à 10:35.

LA COLONISATION

Conférence de M. de Laboulaye, devant l'Institut Canadien de l'Université de Montréal.

Messieurs,—Nous avons parlé dans les dernières séances des bienfaits, la grandeur et l'importance de la colonisation; mais il ne suffit pas de connaître les avantages, il faut savoir aussi trouver les moyens de pouvoir coloniser promptement, sûrement et à bon marché. Nous avons dans notre Canada des millions d'arpents de terre cultivables qui ne demandent que des bras pour devenir le grenier du monde entier; mais malheureusement ces terrains sont peu connus et dépourvus de voies de communication; de plus ils ont passé pendant grand nombre d'années pour des terrains pauvres et dont les produits ne paieraient pas le colon de ses peines et de ses travaux.

Une dénigration calculée de la presse anglaise et américaine faisait que les colons européens se jetaient de préférence vers les États-Unis où les attirait les brillants récits des journaux américains, les lois favorables du gouvernement en faveur du colon et les efforts par fait par les divers États yankees pour percer à travers leurs plaines et leurs forêts des voies de transport donnant au colon, par cela même, le pouvoir de vendre ses produits et de se mettre en peu de temps dans une situation à l'abri de la concurrence.

Malheureusement ces récits ont été démentis par les faits, et les colons américains ne sont pas si nombreux qu'ils le paraissent. Les colons européens, au contraire, ne cessent d'augmenter, et les colons américains, au contraire, ne cessent de diminuer.

Il nous reste donc maintenant à faire tous nos efforts pour améliorer notre système de colonisation.

Nous avons vu d'abord nos pères, les premiers colons du pays, se placer sur le bord des fleuves et des rivières, car ces cours d'eau sont des grands chemins tracés par la nature qui donnent sans frais aux colons le moyen de communiquer entre eux, le pouvoir de transporter ce qui leur est utile, de vendre leurs récoltes; et cette voie de communication est en core celle qui de nos jours coûte le meilleur marché.

Le Canada, lui, favorisé par la nature, possède les voies navigables les plus belles qui soient dans le monde. Le Saint-Laurent, ce fleuve aux eaux si limpides et profondes, peut être remonté par les plus gros vaisseaux jusqu'à une grande distance de son embouchure immense; de versoir des grands lacs, il sert de débouché aux florissantes États de l'ouest des États-Unis et il est appelé à devenir le débouché de tout l'immense Nord-Ouest de l'Amérique du Nord.

L'importance de ce fleuve est encore augmentée par les grands affluents et surtout l'Outaouais—qui vient grossir le volume de ses eaux. Cette belle rivière, malheureusement trop parsemée de chutes et de rapides, n'en est pas moins navigable à des vaisseaux d'un fort tonnage, et la main de l'homme a su, dans une partie de son cours, remédier aux obstacles créés par la nature.

Le bassin de cette rivière, appelé à devenir le centre le plus important du Canada, est encore alimenté par un grand nombre de cours d'eau de troisième ordre, qui viennent grossir le volume des eaux de l'Outaouais et dont la plupart sont aussi navigables que les plus importantes des grandes routes suivies par les colons qui, manquant de moyens, n'avaient pu se créer des voies si avantageuses.

Mais si les terres situées sur les cours d'eau étaient les seules à coloniser et s'il était nécessaire d'avoir une voie navigable pour tou-

tes les terres, la colonisation dans un espace si restreint serait bientôt arrêtée dans son élan; mais heureusement que le génie de l'homme a remédié facilement à cet inconvénient. Certains colons, attirés par les terres situées sur les versants des rivières et les hauteurs plates, et trouvant à remonter les voies navigables, car ils se trouvaient trop loin des grands centres, ont résolu de coloniser les terrains à leur portée; mais pour arriver à ce but il fallait remédier par la main de l'homme au moyen de voies de transport et de communication, c'est là que le colon a été obligé de faire ses chemins. En principe, chaque colon était obligé d'ouvrir ses chemins lui-même; ce n'est que depuis peu que le gouvernement est venu en aide aux colons en perçant à travers les bois de grandes voies de communication et le colon qui avait encore aujourd'hui à leurs frais sur leur terrain leurs chemins pour arriver à la voie communale.

Il arrive souvent que les chemins ne sont pas encore faits, que les terres sont déjà occupées, chose qui dans l'intérêt de tous, aussi bien du colon que du gouvernement, ne devrait pas arriver; car souvent le colon sans voie de transport ne peut vendre ses produits, dissipe son avoir ou végète sans s'agrandir; la vue de sa position et son exemple ne sont pas un encouragement pour ceux qui auraient l'attention de s'établir sur des terres incultes et rebutantes, souvent bien des colons courageux et de bonne volonté; de plus c'est un homme qui ne profite pas à la société par son isolement dans le bois; le gouvernement perd par cela même un certain revenu annuel qui pourrait contribuer beaucoup au développement de la colonisation. Pour éviter à cet inconvénient le gouvernement devrait par tous les moyens possibles adopter un système de chemins de façon que les grandes voies précèdent toujours les colons et l'on ne verrait jamais les chemins avancer plus vite que les colons, malgré toute l'activité que le gouvernement y apporterait.

En passant, je veux aussi, messieurs, attirer votre attention sur la manière employée jusqu'à ce jour pour la construction des chemins de colonisation. Le gouvernement confie l'argent destiné à cette fin à des gens qui souvent l'obtiennent plus par leur influence et leur position que par leur mérite; et l'argent est ainsi dépensé à la construction de chemins qui ne sont pas toujours utiles.

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

sés; sans les énumérer, car peut-être vous les connaissez déjà, ils entraîneraient une immense dépense au pays et ne rempliraient pas le but qu'ils devraient atteindre. Après avoir pris connaissance et étudié les différents moyens traités par les journaux, je vous proposerais donc le suivant, qui, à mon point de vue, devrait avoir un bon résultat:

Le gouvernement devrait avancer à chaque colon les vivres et les outils nécessaires jusqu'à ce que le colon ait défriché assez de terre pour subvenir à ses besoins. L'avance faite par le gouvernement ne serait pas donnée au colon en une seule fois. Un inspecteur serait établi pour un certain nombre de colons et il ne leur distribuerait les vivres que suivant le travail fait et calculé sur le pied de \$10 par arpent. Pour le remboursement le colon paierait au gouvernement l'intérêt à raison de 5 p. cent, remboursable capital et intérêts en 10 termes égaux dont le premier commencerait trois ans après la première récolte du colon. Comme garantie la terre serait hypothéquée au profit du gouvernement de la valeur de la somme avancée, et le colon ne recevrait ses titres de propriété que le jour où l'avance serait totalement payée. Au cas où le colon se dégoûterait et s'en irait, le travail resterait acquis au gouvernement et si un nouveau colon venait à s'y établir, il sera tenu de payer au gouvernement les avances faites à son prédécesseur.

Je suppose que le gouvernement avance au colon la somme de cent piastres, à intérêt composé, pendant trois ans, cette somme se trouve portée à \$119.10, intérêt de 90 p. cent, le colon aura à payer le dixième la troisième année, soit \$11.91 comme premier paiement; le deuxième terme il aura \$11.91 plus \$6.43, intérêt de \$107.19, soit \$18.34; le troisième, \$11.91 plus \$5.71, intérêt de \$95.28, soit \$17.62; le quatrième, \$11.91 plus \$5.00, intérêt \$83.37, soit \$16.01; le cinquième, \$11.91 plus \$4.28, intérêt de \$71.46, soit \$16.19; le sixième, \$11.91 plus \$3.57, intérêt de \$59.55, soit \$15.48; le septième, \$11.91 plus \$2.85, intérêt de \$47.64, soit \$14.76; le huitième, \$11.98 plus \$2.14, intérêt de \$35.75, soit \$14.05; le neuvième, \$11.91 plus \$1.10, intérêt de \$21.82, soit \$13.21; le dixième, \$11.91 plus \$0.71, intérêt de \$11.91, soit \$12.62.

Ces quelques chiffres, messieurs, vous démontrent la facilité avec laquelle les colons peuvent rencontrer d'aussi faibles paiements et par ce moyen le gouvernement serait certain de voir les colons s'établir en masse sur les terres incultes et sans fortes dépenses de sa part, surtout lorsque son argent avancé ne pourrait éprouver aucune perte.

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en magasin samedi, seront emballées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....12 pour cent
Mouton de perse.....15
Marte.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Asstrakan.....15
Robes.....20

On accordera tout le semaine sur les fournitures réductions suivantes. Toutes les fournitures restant en